

**Avis adopté**

Séance plénière du 14 juin 2023

*Les recommandations du CESE pour un contrat ambitieux entre l'agriculture et la société française*

**Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales**

La crise sanitaire, puis la guerre en Ukraine, avec le constat de tensions sur certains approvisionnements, ont mis en lumière la question de notre souveraineté alimentaire. Ce n'est cependant pas un problème conjoncturel, mais bien le résultat d'une évolution progressive et continue : la dépendance alimentaire de la France ne cesse de s'aggraver. C'est notamment le cas sur les fruits et légumes ou encore la volaille.

Il serait irréaliste de croire que seule la production nationale doit répondre à la diversité des attentes et besoins de nos concitoyens, l'enjeu de souveraineté alimentaire visant d'abord à sécuriser nos approvisionnements, comme le CESE l'a rappelé dans un avis récent. Pour autant, il faut s'inquiéter de perdre d'année en année des capacités de production dans notre pays, notamment dans les filières précitées.

Les causes sont multiples : une agriculture pas assez compétitive face à ses concurrents étrangers et qui n'attire plus les nouvelles générations ; une agriculture qui doit investir pour répondre aux enjeux environnementaux, alors que ses débouchés commerciaux ne lui en donnent pas suffisamment les moyens ; une agriculture dont la rentabilité est aussi fragilisée par un accroissement des aléas liés au changement climatique.

Si l'on ne veut pas que notre agriculture suive le même chemin que celui qu'a connu l'industrie, il faut réagir en se mettant au clair sur ce que la société dans son ensemble attend de ce secteur et sur les moyens de répondre aux objectifs qui seront ainsi fixés.

Pour sa contribution au futur Pacte agricole, l'avis dessine un chemin autour de 3 axes que nous approuvons : d'abord, reprendre en mains notre alimentation notamment en luttant contre les distorsions de concurrence ; ensuite, attirer de nouveaux actifs en accompagnant mieux les porteurs de projet et en valorisant les métiers de toute la filière alimentaire ; enfin, resserrer les liens entre l'agriculture et la société, en renforçant la traçabilité des produits et en rappelant toute la diversité des apports de notre agriculture.

Notre groupe entend mettre l'accent sur certains points :

Il est crucial de reconsidérer la place et le rôle des activités agricoles, comme des autres acteurs de la filière alimentaire, dans notre pays. Car l'alimentation joue un rôle essentiel pour notre santé comme dans notre vie sociale. L'enjeu est donc d'assurer à tous l'accès à une alimentation saine et variée, mais aussi de préserver le modèle alimentaire français qui fait la fierté de nos concitoyens et qui reste encore un étendard à l'étranger.

A ce titre, il importe à la fois que le secteur soit en mesure de répondre aux attentes actuelles de la société et qu'il soit accompagné en ce sens par les politiques publiques, notamment pour engager les évolutions nécessaires dans ses méthodes et choix de production.

Mais il faut aussi que, de leur côté, les citoyens soient cohérents dans leurs comportements, car si les sondages montrent un soutien fort en faveur des produits français, les achats s'orientent souvent vers les produits importés moins chers. Il est normal de surveiller le coût de son panier ; néanmoins, soulignons qu'on peut aussi acheter moins mais mieux, et, pour certains, faire des économies en réduisant le gaspillage alimentaire.

Nous voulons par ailleurs, rappeler le rôle jamais démenti des entreprises alimentaires de proximité - artisans, commerçants comme restaurateurs - dans la valorisation des produits français et locaux en particulier, et donc dans leur soutien au secteur agricole.

A ce titre, il nous semble important, comme le propose l'avis, que tous ces acteurs soient pleinement parties prenantes des projets alimentaires territoriaux.

Nous approuvons également l'objectif de mobiliser tous les outils permettant de valoriser les productions françaises

: mieux identifier et faire connaître les labels certifiés, mais aussi assurer la pleine application de la loi sur le pourcentage de produits locaux en restauration collective. Encourager la restauration commerciale à indiquer l'origine des produits comme leur mode de conservation, est un autre levier à explorer, sachant que des démarches volontaires existent déjà en ce sens.

Enfin, nous voulons souligner un préalable essentiel pour l'avenir des productions agricoles et de la filière alimentaire : celui d'avancer résolument contre les distorsions de concurrence au niveau intra-européen, comme dans le cadre des accords de commerce internationaux. Nous soutenons les préconisations de l'avis sur ces questions.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté l'avis.